

A.R.C2

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros

Siège social : 106 Avenue Tolosane ,31520 Ramonville Saint-Agne

R.N.E. et R.C.S. Toulouse 538 798 372

EUID : FR3102.538798372

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 232 283,83.€ au compte « report à nouveau » débiteur qui passe ainsi de (544 555,70) € à (312 271,87) € .

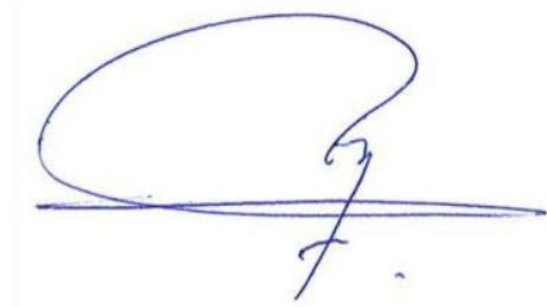
Elle décide, également, d'affecter la somme de 312 271,87 € du compte « autres réserves » au compte « report à nouveau » qui passe ainsi à 0 €, le compte « autres réserves » passant ainsi de 1 161 114,85 € à 848 842,98 €.

Déclaration au titre de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette décision a été prise par l'associée unique le 30 juin 2026

Le Président
Didier Montegut





BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	25 200. 00	25 200. 00				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	20 662. 50	19 446. 00	1 216. 50	1 618. 50	402. 00-	24. 84-
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	578 205. 94	466 900. 56	111 305. 38	168 867. 48	57 562. 10-	34. 09-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	85 809. 81		85 809. 81	73 821. 45	11 988. 36	16. 24
	Total de l'actif immobilisé (III)	709 878. 25	511 546. 56	198 331. 69	244 307. 43	45 975. 74-	18. 82-
	Stocks et en-cours :						
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	9 018 312. 80	52 196. 43	8 966 116. 37	9 527 136. 15	561 019. 78-	5. 89-
	Autres créances	4 561 936. 23		4 561 936. 23	4 100 753. 11	461 183. 12	11. 25
	Charges constatées d'avance	683 516. 14		683 516. 14	452 894. 02	230 622. 12	50. 92
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
TOTAL GENERAL	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 836. 42		2 836. 42	2 488. 03	348. 39	14. 00
	Total de l'actif circulant (IV)	14 266 601. 59	52 196. 43	14 214 405. 16	14 083 271. 31	131 133. 85	0. 93
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	14 976 479. 84	563 742. 99	14 412 736. 85	14 327 578. 74	85 158. 11	0. 59

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000.00	50 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Ecart d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000.00	5 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 161 114.85	1 161 114.85		
	Report à nouveau	544 555.70	1 006 365.44	461 809.74	45.89
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	232 283.83	461 809.74	229 525.91	49.70
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	903 842.98	671 559.15	232 283.83	34.59
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	570 345.00	600 345.00	30 000.00	5.00
	Provisions pour charges	290 756.00	286 068.00	4 688.00	1.64
	Total des provisions (II)	861 101.00	886 413.00	25 312.00	2.86
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses	87 906.00	177 102.00	89 196.00	50.36
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 551 829.94	6 807 354.40	255 524.46	3.75
	Dettes fiscales et sociales	3 857 233.23	3 964 961.12	107 727.89	2.72
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 150 823.70	1 820 189.07	330 634.63	18.16
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	12 647 792.87	12 769 606.59	121 813.72	0.95
	Ecart de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	14 412 736.85	14 327 578.74	85 158.11	0.59

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 12 647 792.87 12 769 606.59

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	46 508 335.58		46 508 335.58	44 909 106.03		1 599 229.55	3.56
Montant net du chiffre d'affaires	46 508 335.58		46 508 335.58	44 909 106.03		1 599 229.55	3.56
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			4 721.76			4 721.76	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			48 646.00	18 748.28		29 897.72	159.47
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			955.92	136.46		819.46	600.51
Total des Produits d'exploitation (I)			46 562 659.26	44 927 990.77		1 634 668.49	3.64
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			312 222.28-	93 318.38-		218 903.90-	234.58-
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			32 318 922.19	30 342 755.34		1 976 166.85	6.51
Impôts, taxes et versements assimilés			155 511.73	192 633.71		37 121.98-	19.27-
Salaires			10 106 314.25	9 904 574.49		201 739.76	2.04
Cotisations sociales			3 917 425.31	3 813 905.66		103 519.65	2.71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			57 964.10	58 265.73		301.63-	0.52-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				1 551.00		1 551.00-	100.00-
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				73 658.00		50 324.00-	68.32-
Dotations aux provisions			23 334.00				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			14 728.66	138.55		14 590.11	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			46 281 977.96	44 294 164.10		1 987 813.86	4.49
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			280 681.30	633 826.67		353 145.37-	55.72-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(I) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	39 508.53		20 858.56		18 649.97	89.41
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	39 508.53		20 858.56		18 649.97	89.41
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)						
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	39 508.53		20 858.56		18 649.97	89.41
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	320 189.83		654 685.23		334 495.40-	51.09-
Produits exceptionnels (VII)			70 436.74		70 436.74-	100.00-
Charges exceptionnelles (VIII)			86 210.23		86 210.23-	100.00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			15 773.49-		15 773.49	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	87 906.00		177 102.00		89 196.00-	50.36-
Total des produits (I+III+V+VII)	46 602 167.79		45 019 286.07		1 582 881.72	3.52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	46 369 883.96		44 557 476.33		1 812 407.63	4.07
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	232 283.83		461 809.74		229 525.91-	49.70-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées 39 509.00 20 859.00
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis en application du Plan Comptable Général annexé et du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément au règlement ANC 2022-06, la définition, la présentation et le contenu du résultat exceptionnel ont été revus. Celui-ci ne comprend désormais que les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, n'étant pas susceptibles de se reproduire de manière fréquente dans le cadre de l'activité courante. En conséquence, certains éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel ont été reclassés en résultat d'exploitation ou financier.

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais reclassées en Production vendue et en Produits des activités annexes.

Le montant des transferts de charges reclassé en produits des activités annexes est de 262 828.41€

Suite au règlement ANC 2022-06, les comptes de charge 648 - Autres charges de personnel sont classées en Salaires contrairement en Charges sociales en 2024. Par conséquent le montant d'ouverture a été modifié en conséquence.

Cette application n'a pas généré d'impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture.

Faits caractéristiques de l'exercice

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, nous suivons l'évolution de la situation afin d'anticiper et de traiter les conséquences sur nos activités. Certaines des sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. Contrairement à 2022, il n'y a plus eu aucun courant d'affaire avec les compagnies russes depuis 2023, et les factures antérieures avaient déjà été dépréciées en 2022. Ce conflit n'a donc aucun impact direct dans les comptes clos au 31/12/2025.

A ce jour, le conflit Israélo-Palestinien, initié le 7 octobre 2023, n'a eu aucun effet observable sur la conduite de nos activités.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant.

Informations significatives

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2025 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Intégration fiscales :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe, lors du paiement de cet impôt.

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les comptes bancaires sont centralisés grâce à la mise en place d'un cash pooling avec la société Alyzia.

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan :

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : MERAINA
	Siège : 61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS FR
	N° d'indentification si entité française : 794848085
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues :
	Lieu 1 :
	Lieu 2 :
	Lieu 3 :

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	25 200			25 200
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	20 663			20 663
Installations générales, agencements, aménagements divers	521 041			521 041
Matériel de bureau et matériel informatique	11 596			11 596
Mobilier	45 569			45 569
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	73 821	11 988		85 810
TOTAL	697 890	11 988		709 878

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles, immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Catégorie : Logiciels métiers

Mode : Linéaire

Durée : 3 à 5 ans

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	25 200			25 200
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	19 044	402		19 446
Installations générales, agencements, aménagements divers	377 171	52 106		429 277
Matériel de bureau et matériel informatique	6 770	1 116		7 885
Mobilier	25 397	4 341		29 738
TOTAL	453 582	57 965		511 547

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances	52 196			52 196
TOTAL	52 196			52 196

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			11 988		
TOTAL GENERAL			11 988		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Dotations de l'exercice

Néant.

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Néant.

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Evaluation des créances et des dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	85 810	0-	85 810
Créances de l'actif immobilisé	85 810	0-	85 810
Clients douteux ou litigieux	52 197	52 197	
Autres créances clients	8 966 116	8 966 116	
Personnel et comptes rattachés	909	909	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	378	378	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 001 080	3 001 080	
Groupe et associés	1 186 753	1 186 753	
Débiteurs divers	372 817	372 817	
Créances de l'actif circulant	13 580 249	13 580 249	
Charges constatées d'avance	683 516	683 516	
TOTAL	14 349 575	14 263 765	85 810

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	10.00	5 000			5 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	5 000	10.00	
TOTAL	5 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	50 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	5 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 161 115			
Report à nouveau	1 006 365-	461 810		
Résultat de l'exercice	461 810			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	671 559	461 810		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				5 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				1 161 115
Report à nouveau				544 556-
Résultat de l'exercice				232 284
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				903 843

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Litiges	59 345				59 345
Autres provisions pour risques	541 000	15 000		45 000	511 000
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	286 068	244 484		239 796	290 756
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	886 413	259 484		284 796	861 101

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

Provisions significatives

Pour les risques et charges provisionnés pour des montants individuellement significatifs, une information est fournie sur :

- la nature de l'obligation et l'échéance attendue des dépenses provisionnées ;
- les incertitudes relatives aux montants et aux échéances de ces dépenses, et si cela s'avère nécessaire pour donner une information adéquate, les principales hypothèses retenues sur les événements futurs pris en compte pour l'estimation ;
- le montant de tout remboursement attendu en indiquant, le cas échéant, le montant de l'actif comptabilisé pour celui-ci.

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, charges sociales incluses, en conformité avec l'évolution de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Pour la clôture 2025, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Le calcul de l'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est fondé sur l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 273 893€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant. En 2024, la provision était de 265 559€.

Les effets de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) sont intégralement comptabilisés en charge sur la période.

La provision pour médaille de travail d'un montant de 16 863€ est estimée par ce même actuaire. évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette à la date d'évaluation.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 1.5%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.96%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Taux charges sociales : 40%
é : table INSEE 2021

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 551 830	6 551 830		
Personnel et comptes rattachés	2 386 134	2 386 134		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 363 024	1 363 024		
Taxe sur la valeur ajoutée	36 954	36 954		
Autres impôts taxes et assimilés	71 121	71 121		
Groupe et associés	87 906	87 906		
Autres dettes	2 150 824	2 150 824		
TOTAL	12 647 793	12 647 793		

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATION ASSISTANCE EN ESCALE	46 508 336	44 909 106
AUTRES ACTIVITES ANNEXES	54 324	18 884
TOTAL	46 562 660	44 927 990

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	46 562 659	44 927 991
TOTAL	46 562 659	44 927 991

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

Cette information est mentionnée dans les comptes de la société consolidante Méraïna.
La société est donc exemptée de fournir cette information dans ses comptes annuels.

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 25.00 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	232 284	58 071	174 213
+ Charges non déductibles	87 906	21 977	65 929
= Résultat fiscal courant	320 190	80 048	240 142
- Produits non imposables	80 983	20 246	60 737
+ Charges non déductibles	112 415	28 104	84 311
= Résultat fiscal	351 622	87 906	263 716
= Impôt payé		87 906	

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
ALYZIA	Prestation de service	43 626 326	
ALYZIA	Interêts financiers	39 509	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **260 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	109
Ouvriers	147
TOTAL	260



A.R.C2

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



A.R.C2

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.R.C2,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.R.C2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 30 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Jean-Baptiste Bouhier

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	25 200. 00	25 200. 00				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	20 662. 50	19 446. 00	1 216. 50	1 618. 50	402. 00-	24. 84-
	Autres immobilisations corporelles	578 205. 94	466 900. 56	111 305. 38	168 867. 48	57 562. 10-	34. 09-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	85 809. 81		85 809. 81	73 821. 45	11 988. 36	16. 24
	Total de l'actif immobilisé (III)	709 878. 25	511 546. 56	198 331. 69	244 307. 43	45 975. 74-	18. 82-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	9 018 312. 80	52 196. 43	8 966 116. 37	9 527 136. 15	561 019. 78-	5. 89-
	Autres créances	4 561 936. 23		4 561 936. 23	4 100 753. 11	461 183. 12	11. 25
	Charges constatées d'avance	683 516. 14		683 516. 14	452 894. 02	230 622. 12	50. 92
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 836. 42		2 836. 42	2 488. 03	348. 39	14. 00
	Total de l'actif circulant (IV)	14 266 601. 59	52 196. 43	14 214 405. 16	14 083 271. 31	131 133. 85	0. 93
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	14 976 479. 84	563 742. 99	14 412 736. 85	14 327 578. 74	85 158. 11	0. 59

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an
0. 19-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000. 00		50 000. 00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	5 000. 00		5 000. 00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 161 114. 85		1 161 114. 85			
	Report à nouveau	544 555. 70-		1 006 365. 44-		461 809. 74	45. 89
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	232 283. 83		461 809. 74		229 525. 91-	49. 70-
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	903 842. 98		671 559. 15		232 283. 83	34. 59
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS							
	Provisions pour risques	570 345. 00		600 345. 00		30 000. 00-	5. 00-
	Provisions pour charges	290 756. 00		286 068. 00		4 688. 00	1. 64
	Total des provisions (II)	861 101. 00		886 413. 00		25 312. 00-	2. 86-
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses	87 906. 00		177 102. 00		89 196. 00-	50. 36-
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 551 829. 94		6 807 354. 40		255 524. 46-	3. 75-
	Dettes fiscales et sociales	3 857 233. 23		3 964 961. 12		107 727. 89-	2. 72-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	2 150 823. 70		1 820 189. 07		330 634. 63	18. 16
	Produits constatés d'avance						
	Total des dettes (III)	12 647 792. 87		12 769 606. 59		121 813. 72-	0. 95-
	Ecarts de conversion passif (IV)						
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	14 412 736. 85		14 327 578. 74		85 158. 11	0. 59

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	46 508 335. 58		46 508 335. 58	44 909 106. 03		1 599 229. 55	3. 56
Montant net du chiffre d'affaires	46 508 335. 58		46 508 335. 58	44 909 106. 03		1 599 229. 55	3. 56
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			4 721. 76			4 721. 76	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			48 646. 00	18 748. 28		29 897. 72	159. 47
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			955. 92	136. 46		819. 46	600. 51
Total des Produits d'exploitation (I)			46 562 659. 26	44 927 990. 77		1 634 668. 49	3. 64
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			312 222. 28-	93 318. 38-		218 903. 90-	234. 58-
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			32 318 922. 19	30 342 755. 34		1 976 166. 85	6. 51
Impôts, taxes et versements assimilés			155 511. 73	192 633. 71		37 121. 98-	19. 27-
Salaires			10 106 314. 25	9 904 574. 49		201 739. 76	2. 04
Cotisations sociales			3 917 425. 31	3 813 905. 66		103 519. 65	2. 71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			57 964. 10	58 265. 73		301. 63-	0. 52-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 551. 00		1 551. 00-	100. 00-
Dotations aux provisions			23 334. 00	73 658. 00		50 324. 00-	68. 32-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			14 728. 66	138. 55		14 590. 11	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			46 281 977. 96	44 294 164. 10		1 987 813. 86	4. 49
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			280 681. 30	633 826. 67		353 145. 37-	55. 72-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	39 508. 53		20 858. 56		18 649. 97	89. 41
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	39 508. 53		20 858. 56		18 649. 97	89. 41
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)						
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	39 508. 53		20 858. 56		18 649. 97	89. 41
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	320 189. 83		654 685. 23		334 495. 40-	51. 09-
Produits exceptionnels (VII)			70 436. 74		70 436. 74-	100. 00-
Charges exceptionnelles (VIII)			86 210. 23		86 210. 23-	100. 00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			15 773. 49-		15 773. 49	100. 00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	87 906. 00		177 102. 00		89 196. 00-	50. 36-
Total des produits (I+III+V+VII)	46 602 167. 79		45 019 286. 07		1 582 881. 72	3. 52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	46 369 883. 96		44 557 476. 33		1 812 407. 63	4. 07
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	232 283. 83		461 809. 74		229 525. 91-	49. 70-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées 39 509. 00 20 859. 00
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis en application du Plan Comptable Général annexé et du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément au règlement ANC 2022-06, la définition, la présentation et le contenu du résultat exceptionnel ont été revus. Celui-ci ne comprend désormais que les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, n'étant pas susceptibles de se reproduire de manière fréquente dans le cadre de l'activité courante. En conséquence, certains éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel ont été reclassés en résultat d'exploitation ou financier.

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais reclassées en Production vendue et en Produits des activités annexes.

Le montant des transferts de charges reclassé en produits des activités annexes est de 262 828.41€

Suite au règlement ANC 2022-06, les comptes de charge 648 - Autres charges de personnel sont classées en Salaires contrairement en Charges sociales en 2024. Par conséquent le montant d'ouverture a été modifié en conséquence.

Cette application n'a pas généré d'impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture.

Faits caractéristiques de l'exercice

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, nous suivons l'évolution de la situation afin d'anticiper et de traiter les conséquences sur nos activités. Certaines des sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. Contrairement à 2022, il n'y a plus eu aucun courant d'affaire avec les compagnies russes depuis 2023, et les factures antérieures avaient déjà été dépréciées en 2022. Ce conflit n'a donc aucun impact direct dans les comptes clos au 31/12/2025.

A ce jour, le conflit Israélo-Palestinien, initié le 7 octobre 2023, n'a eu aucun effet observable sur la conduite de nos activités.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant.

Informations significatives

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2025 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Intégration fiscales :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe, lors du paiement de cet impôt.

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les comptes bancaires sont centralisés grâce à la mise en place d'un cash pooling avec la société Alyzia.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan :

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : MERAINA
	Siège : 61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS FR
	N° d'indentification si entité française : 794848085
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues :
	Lieu 1 :
	Lieu 2 :
	Lieu 3 :

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	25 200			25 200
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	20 663			20 663
Installations générales, agencements, aménagements divers	521 041			521 041
Matériel de bureau et matériel informatique	11 596			11 596
Mobilier	45 569			45 569
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	73 821	11 988		85 810
TOTAL	697 890	11 988		709 878

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles, immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Catégorie : Logiciels métiers

Mode : Linéaire

Durée : 3 à 5 ans

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	25 200			25 200
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	19 044	402		19 446
Installations générales, agencements, aménagements divers	377 171	52 106		429 277
Matériel de bureau et matériel informatique	6 770	1 116		7 885
Mobilier	25 397	4 341		29 738
TOTAL	453 582	57 965		511 547

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances	52 196			52 196
TOTAL	52 196			52 196

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			11 988		
TOTAL GENERAL			11 988		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Dotations de l'exercice

Néant.

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Néant.

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT -

(Art. 832-8)

Evaluation des créances et des dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	85 810	0-	85 810
Créances de l'actif immobilisé	85 810	0-	85 810
Clients douteux ou litigieux	52 197	52 197	
Autres créances clients	8 966 116	8 966 116	
Personnel et comptes rattachés	909	909	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	378	378	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 001 080	3 001 080	
Groupe et associés	1 186 753	1 186 753	
Débiteurs divers	372 817	372 817	
Créances de l'actif circulant	13 580 249	13 580 249	
Charges constatées d'avance	683 516	683 516	
TOTAL	14 349 575	14 263 765	85 810

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	10. 00	5 000			5 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	5 000	10. 00	
TOTAL	5 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	50 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	5 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 161 115			
Report à nouveau	1 006 365 -	461 810		
Résultat de l'exercice	461 810			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	671 559	461 810		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				5 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				1 161 115
Report à nouveau				544 556 -
Résultat de l'exercice				232 284
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				903 843

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Litiges	59 345				59 345
Autres provisions pour risques	541 000	15 000		45 000	511 000
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	286 068	244 484		239 796	290 756
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	886 413	259 484		284 796	861 101

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

Provisions significatives

Pour les risques et charges provisionnés pour des montants individuellement significatifs, une information est fournie sur :

- la nature de l'obligation et l'échéance attendue des dépenses provisionnées ;
- les incertitudes relatives aux montants et aux échéances de ces dépenses, et si cela s'avère nécessaire pour donner une information adéquate, les principales hypothèses retenues sur les événements futurs pris en compte pour l'estimation ;
- le montant de tout remboursement attendu en indiquant, le cas échéant, le montant de l'actif comptabilisé pour celui-ci.

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, charges sociales incluses, en conformité avec l'évolution de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Pour la clôture 2025, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Le calcul de l'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est fondé sur l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 273 893€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant. En 2024, la provision était de 265 559€.

Les effets de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) sont intégralement comptabilisés en charge sur la période.

La provision pour médaille de travail d'un montant de 16 863€ est estimée par ce même actuaire. évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette à la date d'évaluation.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 1.5%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.96%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Taux charges sociales : 40%
é : table INSEE 2021

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 551 830	6 551 830		
Personnel et comptes rattachés	2 386 134	2 386 134		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 363 024	1 363 024		
Taxe sur la valeur ajoutée	36 954	36 954		
Autres impôts taxes et assimilés	71 121	71 121		
Groupe et associés	87 906	87 906		
Autres dettes	2 150 824	2 150 824		
TOTAL	12 647 793	12 647 793		

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATION ASSISTANCE EN ESCALE	46 508 336	44 909 106
AUTRES ACTIVITES ANNEXES	54 324	18 884
TOTAL	46 562 660	44 927 990

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	46 562 659	44 927 991
TOTAL	46 562 659	44 927 991

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

Cette information est mentionnée dans les comptes de la société consolidante Méraina.
La société est donc exemptée de fournir cette information dans ses comptes annuels.

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 25.00 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	232 284	58 071	174 213
+ Charges non déductibles	87 906	21 977	65 929
= Résultat fiscal courant	320 190	80 048	240 142
- Produits non imposables	80 983	20 246	60 737
+ Charges non déductibles	112 415	28 104	84 311
= Résultat fiscal	351 622	87 906	263 716
= Impôt payé		87 906	

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
ALYZIA	Prestation de service	43 626 326	
ALYZIA	Interêts financiers	39 509	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **260 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	109
Ouvriers	147
TOTAL	260